

Définition du domaine d'examen

FRA-3031-3

Français langue d'enseignement

Production écrite

Mise à jour avril 2005

Québec 



Définition du domaine d'examen

FRA-3031-3

Français langue d'enseignement

Production écrite

Mise à jour avril 2005

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 – 05-00031

ISBN 2-550-44262-8

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	1
1 Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
2 Production écrite	3
2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.1.1 Notions.....	3
2.1.2 Habiletés	5
2.2 Tableau de pondération.....	6
2.3 Comportement observable	7
3 Justification des contenus et de leur pondération	8
4 Spécifications de l'épreuve.....	9
4.1 Type d'épreuve.....	9
4.2 Déroulement de l'épreuve.....	9
4.3 Note de passage.....	9
4.4 Conditions particulières	10

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée pour les besoins de l'évaluation sommative. Elle sert à faire connaître les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études de français, plus particulièrement ceux du cours FRA-3031-3, qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet d'en faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues aux fins d'évaluation sommative.

Elle constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent suivant le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à l'autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et deviennent plus nombreux en même temps que les éléments d'apprentissage présentent des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'un cours à l'autre.

Dans le programme, on souhaite amener l'adulte à utiliser également les ressources de la langue pour développer son habileté à s'exprimer oralement ou par écrit.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on se servira des situations tirées de la vie courante pour vérifier l'habileté de l'adulte à rédiger des textes significatifs.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve relative au présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans ses productions écrites.

2 PRODUCTION ÉCRITE

2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Écrire un texte à dominante informative, incitative, expressive ou narrative.

2.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - intention de communication
 - contexte situationnel
 - sujet
 - destinataires
- **Idées présentées**
 - en lien avec le sujet
 - selon le type de texte retenu

Organisation du discours

- **Élément de planification**
 - plan selon le type de texte retenu
- **Éléments de cohérence**
 - ordre logique ou chronologique des idées
 - groupement des idées en paragraphes
 - liens entre les propositions, entre les phrases et entre les paragraphes
 - marqueurs de relation (conjonctions, prépositions et certains adverbess)
 - mots de substitution (pronoms, synonymes, termes génériques et spécifiques)
- **Présentation matérielle**
 - mise en page conforme au genre d'écrit retenu
 - lisibilité de l'écriture

Langue

- **Style**
 - précisions apportées
 - adjectifs
 - adverbess
 - compléments
 - propositions complétives
- **Mécanismes du fonctionnement de la langue**
 - construction de la phrase et de ses groupes constituants
 - groupe sujet
 - groupe verbal et ses composantes
 - groupe nominal et ses constituants (nom, déterminant, adjectif, complément du nom)
 - types de propositions
 - indépendantes juxtaposée, coordonnée et incise
 - principale
 - subordonnées relative et conjonctive
 - types de phrases (déclarative, interrogative, impérative et exclamative)
 - formes de phrases (active ou passive, affirmative ou négative, emphatique ou neutre, impersonnelle)
 - accord
 - groupe sujet
 - groupe verbal
 - groupe nominal
 - rôle des signes de ponctuation
 - procédés de formation des mots
 - dérivation lexicale (préfixe et suffixe)
 - composition (mots composés, mots soudés)
 - famille de mots
- **Règles de la langue**
 - règles syntaxiques relatives à la phrase simple ou à la phrase complexe
 - présence du groupe sujet et du groupe verbal
 - présence de tous les mots nécessaires à la phrase
 - respect de l'ordre des mots et présence des signes de ponctuation convenant au sens et à la construction de la phrase
 - choix judicieux des auxiliaires, des modes et des temps des verbes
 - utilisation appropriée des déterminants, des pronoms, des conjonctions, des prépositions et des adverbess
 - règles lexicales
 - règles grammaticales déjà étudiées

2.1.2 Habiletés

- **Comprendre**

Capacité à reconnaître dans son texte des éléments liés aux mécanismes du fonctionnement de la langue.

- **Appliquer**

Capacité à respecter les normes de présentation d'un texte et les règles de la langue.

- **Synthétiser**

Capacité à présenter dans un texte l'ensemble des éléments qui le caractérisent.

2.2 Tableau de pondération

PRODUCTION ÉCRITE

Notions Habilités	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
Comprendre 20 %			· Mécanismes du fonctionnement de la langue 20 % (4) 20 %
Appliquer 46 %		· Présentation matérielle 4 % (2) 4 %	· Règles de la langue 42 % (5) 42 %
Synthétiser 34 %	· Idées 10 % (1)* 10 %	· Éléments de planification 4 % · Éléments de cohérence 10 % (3) 14 %	· Style 10% (6) 10 %

NOTE : Toute production écrite qui ne respecte pas la **situation de communication** présentée (intention de communication et contexte situationnel) ne sera pas corrigée et la note zéro sera attribuée.

* Les numéros (1) à (6) correspondent aux numéros des dimensions.

2.3 Comportement observable

Rédiger un texte de 250 à 300 mots à dominante informative, incitative, expressive ou narrative en respectant les exigences suivantes :

- | | | |
|------|-----|--|
| 10 % | (1) | Présenter les idées pertinentes liées au sujet et adaptées au type de texte choisi. |
| 4 % | (2) | Présenter un texte soigné et conforme aux normes établies. |
| 4 % | (3) | Établir le plan général du texte en indiquant au moins les mots clés correspondant à chacune des idées essentielles qui y sont présentées. |
| 10 % | | Structurer le texte en tenant compte des éléments de cohérence. |
| 2 % | (4) | Reconnaître dans une phrase de son texte ses groupes constituants (groupe sujet, groupe verbal). |
| 2 % | | Reconnaître dans son texte un groupe nominal constitué d'au moins trois composantes données. |
| 2 % | | Reconnaître dans son texte un groupe verbal constitué de deux composantes données. |
| 4 % | | Reconnaître dans son texte une phrase constituée d'au moins deux propositions de types donnés. |
| 2 % | | Reconnaître dans son texte une phrase d'une forme ou d'un type donné. |
| 4 % | | Pour un mot ou un groupe de mots du texte, donner les renseignements permettant d'en faire comprendre l'accord. |
| 2 % | | Donner l'apport d'un signe de ponctuation du texte au sens de la phrase. |
| 2 % | | Désigner un mot du texte correspondant à un procédé de formation de mots donné. |
| 12 % | (5) | Respecter les règles syntaxiques déjà étudiées. |
| 10 % | | Respecter toutes les règles lexicales. |
| 20 % | | Respecter les règles grammaticales déjà étudiées. |
| 10 % | (6) | Rédiger des phrases claires en employant des mots ou des groupes de mots qui ajoutent des précisions. |

3 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Les habiletés cognitives retenues relèvent de la taxonomie de Bloom¹.

Pour le présent cours, les habiletés retenues sont *appliquer* et *synthétiser*, puisqu'il est demandé à l'adulte de présenter dans un ensemble structuré l'ensemble des idées relatives à une situation de communication donnée, en appliquant les règles de la langue.

Cependant, on notera la présence particulière, en production, de l'évaluation de l'habileté *comprendre* étant donné le caractère du cours FRA-3031-3 lui-même basé sur l'apprentissage et le réinvestissement des connaissances sur le fonctionnement de la langue. De plus, l'importance élevée de la pondération de la dimension 5 relative au respect des règles de la langue montre encore plus l'objectif visé par ce cours.

Étant donné l'importance de respecter la situation de communication présentée, on devra d'abord vérifier si le texte produit par l'adulte répond à cette exigence. Le non-respect de cette dernière entraînera automatiquement l'échec à l'épreuve.

1. Si vous désirez obtenir plus d'information sur cette taxonomie, vous pouvez consulter le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre, pages 1316 à 1320.

4 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve permettant de mesurer l'habileté de l'adulte à écrire un texte à dominante informative, incitative, expressive ou narrative est exigée.

4.1 Type d'épreuve

L'adulte devra rédiger un texte d'une longueur de 250 à 300 mots ayant trait à l'une des dominantes suivantes : informative, incitative, expressive ou narrative. Il ou elle devra également répondre à diverses exigences pour montrer sa compréhension des mécanismes du fonctionnement de la langue dans son texte.

Quatre sujets différents (un par dominante) lui seront proposés; il n'y aura aucun « sujet libre ». Dans la présentation des sujets, on doit inclure tous les éléments de la situation de communication : l'intention de communication selon la dominante à l'étude et le contexte situationnel.

Dans le *Cahier de l'élève*, on fournira à l'adulte une *Liste des points à vérifier* pour l'aider à réviser et à corriger son texte. Cette liste correspond aux critères de correction à partir desquels le texte sera évalué et elle doit être présentée dans des termes clairs et faciles à comprendre par l'adulte.

On indiquera également la pondération accordée pour chacun des points à vérifier ainsi que la pénalité prévue en cas de non-respect du nombre minimum de mots requis, soit la perte d'un point par tranche de dix mots manquants. Si la pénalité dépasse cinq points, c'est-à-dire s'il y a 50 mots manquants et plus, la production ne sera pas corrigée et la note zéro sera attribuée.

En ce qui concerne les items relatifs aux exigences pour lesquelles des éléments de terminologie peuvent varier d'une grammaire à l'autre, il sera important dans le *Guide d'administration et de correction* de donner des possibilités de réponses équivalentes.

4.2 Déroulement de l'épreuve

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours, en salle d'examen, et compter une seule séance.

Durée de l'épreuve : 3 heures

4.3 Note de passage

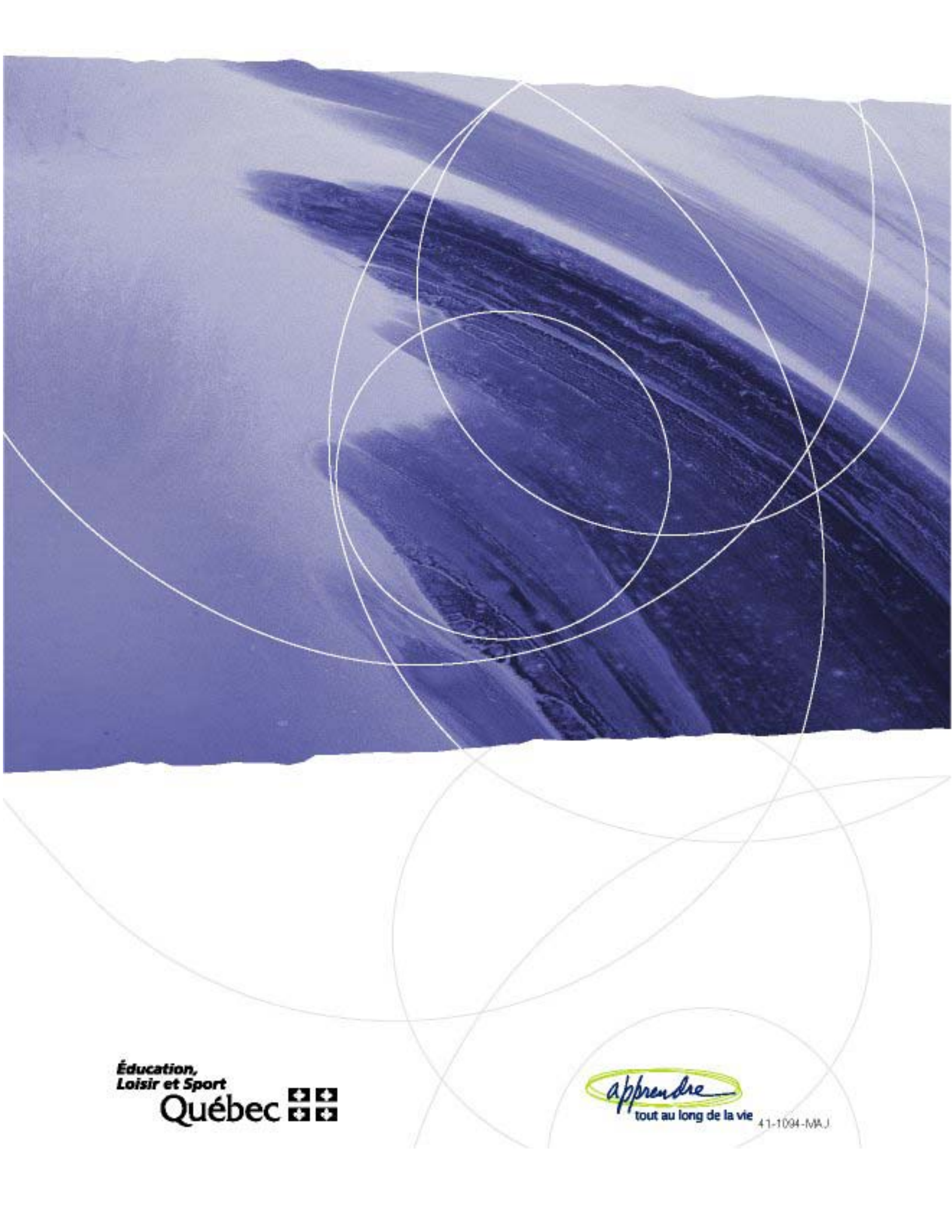
La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

4.4 Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française (Larousse, Robert, Multi), d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise. Il est à noter que toute grammaire publiée par une maison d'édition reconnue est autorisée, mais qu'on ne peut permettre l'utilisation d'une grammaire maison ou d'un ouvrage spécialisé comme *Info express*.

L'usage de tout autre dictionnaire spécialisé (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) et d'ouvrages tel le *Petit Lexique* est également autorisé.

Aucun autre document ne peut être utilisé.



Éducation,
Loisir et Sport
Québec 


tout au long de la vie

41-1004-MAJ